

## **VERS L'ARBEITSFRONT?... OU LES SYMPTÔMES DE L'UNICITÉ!...**

J'ai eu l'occasion de souligner l'écart entre les déclarations de certains militants syndicaux et ce qu'ils font réellement.. Personnellement, je n'ai jamais sacrifié au mythe «totalitaire» de l'unité. De plus, l'expérience nous a appris qu'il est vain de vouloir rechercher un quelconque compromis avec le totalitarisme.

De ce point de vue, la démarche de certains syndicats affirmant leur volonté «d'union» me semble dissimuler (mal) une adaptation progressive aux exigences du système totalitaire qui se met en place dans le cadre de la «Nouvelle Europe»: «*Ein Volk, Ein Reich.. Ein Führer*» autrement dit: «*Un Peuple, un Empire, un Chef*». Dans un tel système, il n'y a plus de place pour le pluralisme syndical, c'est-à-dire le droit pour les travailleurs de s'organiser dans un syndicat de leur choix en vue de la défense de leurs intérêts. L'idéologie thomiste est totalitaire du «*bien commun*» impose le respect pour tous des règles de la subsidiarité. C'est probablement la raison pour laquelle on assiste à une sorte de marche à l'unicité syndicale (et politique), indispensable pour, dans un second temps, l'adhésion au «*syndicat*», unique et obligatoire, que préfigure la C.E.S.

Telles sont les dures réalités de la situation politique actuelle. Certains camarades, et c'est leur droit peuvent penser que j'exagère les dangers et que nous sommes dans un régime «*mi-démocratique, mi-totalitaire*». J'aurais tendance à penser, qu'il s'agit là, faire preuve d'une illusion mortelle.

«*Les faits sont têtus*». Par exemple, dans le cadre de l'ex-assurance chômage et sous couvert du *Pare*, se met en place le fameux «*grand service de l'emploi*» cher aux gens de la C.F.D.T. et du «*patronat chrétien*». Aujourd'hui, alors que l'on diminue les allocations de chômage, l'argent des travailleurs est redistribué, via les Assedics, (sous prétexte d'aide au retour rapide à l'emploi) aux entreprises et aux chambres patronales. Mieux, dans «*l'usine à gaz*», mis en place dans les Assedics, grâce au patronat, la CFDT, la CFTC, la CGC et le concours actif des militants de la CGT, on est en train d'institutionnaliser dans les départements des organismes permanents de «*concertation*» avec les organisations patronales.

Dans un tel contexte, il est urgent d'organiser la résistance et, en premier lieu, lever des équivoques!

Or, à quoi assistons-nous? Sous prétexte de ne pas se laisser isoler, toutes les organisations syndicales (y compris la C.G.T.F.O.) se ruent à Bruxelles (où l'argent coule à flot!) pour préparer le bon peuple à l'acceptation du pire. C'est sans doute pourquoi nous assistons à de biens étranges manœuvres, comme la participation sous des formes diverses (servant à préserver un tout petit droit de «*contestation*») de l'ensemble des organisations syndicales (y compris la C.G.T.F.O.) à des manifestations «*d'union sacrée*» comme celle du 2 mai 2002 appelant à participer au plébiscite en faveur d'un seul candidat à la présidence de la République.

Mais un pas supplémentaire vient d'être franchi avec la déclaration commune du 6 janvier 2003, déclaration à laquelle, il est vrai, les camarades de l'EDF ont apporté un démenti cinglant! Cela n'empêchera pas, ou mieux encore, servira à justifier «*l'organisation d'une journée nationale de manifestations décentralisées*» (on n'est jamais trop prudent) notamment pour obtenir «*un droit de départ à taux plein avant 60 ans, dès 40 ans de cotisations, pour les salariés ayant, aujourd'hui, commencé à travailler très tôt*».

Dans une circulaire signée Marc Blondel et un communiqué de «*F.O.*» (on remarquera la disparition, quasi systématique, du sigle de la centrale de l'avenue du Maine des 3 lettres C.G.T. pourtant lourdes de signification) les responsables tentent d'expliquer leur comportement devant les agents stipendiés de Bruxelles, en suggérant entre autres, que la formule du «*partage des richesses*» serait propre à la C.G.T.F.O., alors qu'il ne s'agit que d'une resucée du fameux «*partage des revenus*» cher à la C.F.D.T. et à Jacques Delors et qui fut en son temps, vigoureusement dénoncé par Robert Bothereau.

Enfin, et pour conclure, (provisoirement!) je tiens à rappeler que, partisan résolu du recours à l'action directe quand elle est possible et voulue par les travailleurs eux-mêmes, je n'ai jamais été un adepte de «l'agit-prop». Avec Pelloutier, à l'unité factice du nombre, je préfère «l'unité d'aspiration» mille fois plus féconde!

L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes !

Alexandre HÉBERT.

-----

## **DÉCLARATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES: CFTD - CFTC - CGC- CGT - CGT-FO**

*Lundi 6 janvier 2003, l'ensemble des organisations syndicales, membres du Conseil d'Orientation des Retraites, réunies en intersyndicale, ont défini les principales lignes de force d'une démarche commune, afin d'aborder les négociations à venir, relatives à nos systèmes de retraites.*

*C'est dans cet état d'esprit qu'elles ont décidé de présenter leurs propositions communes pour consolider les systèmes de retraites des salariés des secteurs publics et privés, face aux évolutions démographiques et à la baisse actuellement programmée du niveau relatif des retraites pour les salariés du secteur privé, afin de redonner confiance aux jeunes générations, dans la pérennité de la retraite par répartition.*

*Pour cela, les organisations syndicales affirment la nécessité d'une réforme qui ne peut ignorer la question de la répartition des richesses produites. Elles considèrent qu'il est possible, tout en tenant compte des spécificités des différents régimes, de faire converger, sur le moyen et le long terme, les intérêts des salariés des secteurs public et privé, sur un certain nombre d'objectifs:*

- 1- viser un haut niveau de retraite, en définissant et en garantissant un taux élevé de remplacement par rapport à l'ensemble de la rémunération, améliorer les minima des pensions, garantir le pouvoir d'achat des retraites et leur niveau relatif par rapport aux rémunérations des actifs, ce qui est la clef de voûte du système par répartition.*
- 2- garantir pour les salariés, le droit à la retraite à 60 ans à taux plein. La retraite à 60 ans doit demeurer le repère collectif, autour duquel doivent s'articuler les éléments de choix individuels, à introduire ou à améliorer.*
- 3- donner la priorité aux politiques de l'emploi, permettant aux jeunes d'accéder à un emploi stable, et aux salariés âgés, qui le désirent, de continuer à exercer une activité professionnelle, pour en finir avec l'exclusion par l'âge des jeunes et des plus de 50 ans.*
- 4- définir des mesures spécifiques en faveur de plusieurs catégories, afin de:*
  - prendre en compte les travaux pénibles, insalubres, dangereux ou astreignants, afin de permettre un départ anticipé des salariés concernées,*
  - valider certaines périodes d'inactivité forcée, prendre en compte des années d'études, d'apprentissage, des périodes de travail sous contrat (quelle que soit la nature de celui-ci) ou de recherche d'un premier emploi,*
  - harmoniser les avantages familiaux et les pensions de réversion,*
  - supprimer les inégalités pesant sur les pluri-pensionnés (salariés relevant de plusieurs régimes).*
- 5- obtenir un droit de départ à taux plein, avant 60 ans, dès 40 ans de cotisations, pour les salariés ayant aujourd'hui, commencé à travailler très tôt.*
- 6- réformer le système de compensation entre régimes, afin de le rendre plus transparent et plus solidaire, entraînant la suppression de la surcompensation.*
- 7- garantir des ressources financières suffisantes, assurer des recettes régulières et identifiées au «fonds de réserve des retraites», permettant à celui-ci de remplir son rôle de lissage à partir de 2020.*

*Pour les organisations syndicales, la prise en compte de ces principes de base nécessite la mobilisation de tous les salariés et des retraités, à la veille de l'ouverture des discussions sur les retraites. Il s'agit d'une première expression forte et unitaire.*

*Les syndicats décident d'organiser une journée nationale de manifestations décentralisées, régionales ou départementales, le samedi 1<sup>er</sup> février 2003.*

# **CIRCULAIRE CONFÉDÉRALE DE «F.O.» DU 7 JANVIER 2003.**

*Chers camarades,*

*Comme nous l'avons indiqué dans la déclaration que nous avons adressée par mail, nous avons donné notre accord pour participer aux manifestations décentralisées qui auront lieu le samedi 1<sup>er</sup> février 2003 sur la défense des retraites. Vous trouverez ci-joint le texte de la déclaration commune qui sert de base à cette initiative.*

*Ce texte a fait l'objet de quatre heures de discussions entre les organisations syndicales. La délégation Force-Ouvrière était composée de Jean-Claude Mailly, Jean-Claude Mallet et Roland Gaillard. Les tensions ont été fortes entre la C.F.D.T. et F.O. L'objectif de la C.F.D.T. était de nous isoler.*

*Comme vous le constaterez, le texte reprend des positions F.O.: répartition des richesses, droit à la retraite à taux plein à 60 ans, nécessité de la répartition, notamment. Certaines formules sont à interprétations multiples. Ainsi, la C.F.D.T. et la C.G.T. voulaient que les salariés ayant 40 ans de cotisation avant 60 ans puissent partir en retraite. En définitive, le texte parle de départ, ce qui, pour nous, signifie ARPE ou CFA.*

*Si les 37,5 années ne figurent pas, comme nous le souhaitions, les 40 ans non plus! Enfin, il est bien spécifié qu'une convergence d'objectifs public/privé est possible en tenant compte des spécificités des régimes.*

*Les Unions Départementales vont être sollicitées pour des contacts destinés à préparer le 1<sup>er</sup> février. Le texte de la déclaration commune étant long, il est possible de le simplifier pour appeler à des manifestations.*

*Il est bien entendu hors de question pour F.O., d'une part, de mettre sous le boisseau nos analyses, positions et revendications et, d'autre part, de considérer cette journée comme la seule action relative aux retraites, il y aura d'autres initiatives, en commun ou seuls, à prendre.*

*Dans l'immédiat, et c'est le sens de notre communiqué à la presse, il faut contraindre le gouvernement à préciser la forme du dialogue. S'agit-il d'une consultation tout azimut (politiques, associations, syndicats), et décision de caractère législatif ou d'un véritable dialogue social avec négociations? Le débat est ouvert.*

*Du matériel est en cours de préparation. Il convient que nous soyons offensifs sur nos positions.*

*Amicalement,*

**Marc BLONDEL**, Secrétaire Général

On trouvera ci-dessous de larges extraits d'un texte de:

## **L'UNION INTERFÉDÉRALE DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE FORCE-OUVRIÈRE**

*La propagande gouvernementale sur les retraites s'intensifie, le Président de la République lui-même a fixé, lors des vœux, la feuille de route du gouvernement sur ce dossier. Sept organisations syndicales ont adopté un texte commun qui a pour intérêt de recenser les problèmes qui devraient être abordés lors des négociations éventuelles (s'il y a négociation!).*

*Ce texte permet des interprétations divergentes. Pour la Confédération, comme pour la F.G.F.-F.O., cela nous donne l'occasion de développer à nouveau nos revendications.*

*OUI, nous voulons des négociations pour trouver les financements nécessaires à la pérennité du système actuel afin que les générations à venir bénéficient de droits au moins identiques à ceux conquis par les générations précédentes.*

*NON, nous n'irons pas négocier sur les revendications du gouvernement et du MEDEF, mais sur celles des salariés.*

*OUI, il est organisé, en particulier par les mesures Balladur de 1993, une dégradation du niveau des retraites dans le secteur privé. Il faut donc revenir sur ces dispositions plutôt que de vouloir aligner les fonctionnaires sur le secteur privé. Dès la constitution du C.O.R. (Conseil d'Orientation des Retraites) en 2000, F.O. a revendiqué l'arrêt immédiat des mesures Balladur qui, progressivement, ont porté la durée de cotisations à 40 ans (2003) et le nombre d'années de référence à 25 ans (2008). Nous n'avons alors pas été suivis par les autres organisations syndicales.*

*NON, Force-Ouvrière ne trompera pas les salariés comme voudraient le faire d'autres confédérations syndicales qui, pour éviter de parler des 40 annuités, mettent en avant un taux de remplacement net de 75% en oubliant de préciser en combien d'années ce taux est obtenu.*

*OUI, F.O. refusera cette manipulation qui pourrait faire croire que l'on n'a pas touché aux 37,5 annuités alors que le simple fait de prendre en compte le taux de remplacement net au lieu du taux de remplacement*

*brut entraînerait une diminution importante de la pension même avec 40 annuités. Aujourd'hui, pour 37,5 annuités, le taux de remplacement brut est de 75% du traitement brut détenu depuis au moins 6 mois. Prendre en compte 75% en taux de remplacement entraînerait une diminution de la pension nette de 10,88%. Si la retenue pour pension était alignée sur le privé, comme cela est prévu pour E.D.F.-G.D.F. (12% au lieu de 7,85%), la pension nette serait alors diminuée de 15,3% même avec 40 annuités.*

*OUI, il existe des inégalités entre les différents régimes, pas toujours au profit des fonctionnaires comme certains l'affirment. Pour F.O., l'harmonisation, notamment des avantages familiaux et des pensions de réversions, ne peut servir de prétexte à une réduction des droits....*

*OUI, F.O. revendique le maintien des dispositifs de péréquation et d'indexation prévus par le Code des Pensions civiles et militaires de retraite.*

*OUI, F.O. revendique un relèvement du minimum des pensions et des taux de la pension de réversion et d'invalidité.*

*OUI, F.O. revendique le rétablissement du congé de fin d'activité.*

*OUI, F.O. revendique la prise en compte des primes et indemnités dans l'indice de liquidation de la pension.*

*NON, F.O. n'acceptera pas que, dans le calcul de la pension, la prise en compte des primes et indemnités et la validation des années de formation se fassent au détriment des catégories les plus défavorisées qui n'ont pas fait d'études longues ou qui ne bénéficient pas ou peu d'indemnités.*

*NON, nous n'accepterons pas, sous prétexte de renégocier la prise en compte des travaux pénibles, insalubres, dangereux et astreignants, de remettre en cause le service actif qui permet à certaines catégories de partir en retraite plus tôt.*

*NON, nous n'accepterons pas une caisse de retraite pour les fonctionnaires de l'État, ni la remise en cause du régime réglementaire de l'I.R.C.A.N.T.E.C. qui est basé sur les 37,5 annuités....*

-----

## **COMMUNIQUE CONFÉDÉRAL**

*Force-Ouvrière participera aux manifestations pour la défense des retraites dans le privé et dans le public le samedi 1<sup>er</sup> février.*

*Pour Force-Ouvrière, la déclaration commune élaborée le 6 janvier 2003 a le mérite de rappeler le principe intangible du droit à la retraite à taux plein à 60 ans, l'attachement à la répartition, seul système garantissant la solidarité, et la nécessité d'aborder le dossier des retraites en tenant compte de la question essentielle de la répartition des richesses produites.*

*Par ailleurs, ce texte rappelle la nécessité d'obtenir des mécanismes de cessation anticipée d'activité pour les salariés ayant commencé à travailler jeune et pour les métiers pénibles.*

*Pour Force-Ouvrière, compte tenu des premières annonces gouvernementales et patronales, d'autres actions seront nécessaires pour ne pas faire passer les retraites sous les fourches caudines du libéralisme économique et exiger pour les salariés, du privé comme du public, une consolidation et une amélioration de leurs droits.*

*Dans cet esprit, les organisations F.O. réaffirmeront le 1<sup>er</sup> février l'intégralité de leurs positions et revendications, sachant que toute harmonisation ne peut se concevoir que par le haut, sur la situation la plus favorable.*

*Enfin, Force-Ouvrière considère que le gouvernement doit maintenant clarifier sa méthode et cesser de lancer des ballons d'essai, de parler de consultation ou de concertation, semblant évacuer la négociation. Pour F.O., il n'est pas anodin que les premières discussions aient lieu entre le gouvernement et les organisations politiques. Le gouvernement doit maintenant préciser si la réforme portera sur les seuls salariés ou les différents régimes de non salariés, dont les agriculteurs.*

*Paris, le 7 janvier 2003.*

### **Petite chronologie:**

6.01: Déclaration commune

7.01: circulaire et communiqué de la C.G.T.F.O.

9.01: refus des Agents de l'EGF/EDF.

# **LA C.F.D.T. ANNONCE LA COULEUR: Complice du patronat, du gouvernement et de la Commission de Bruxelles!!!**

à Bernard LHUBERT, Secrétaire Général de la C.G.T. Fonction Publique, 263 rue de Paris - Case 542  
93515 MONTREUIL CEDEX,

Paris, le 10 janvier 2003,  
Nos références: 3/2003/MCK/MC,

*Cher Bernard,*

*Suite à la déclaration commune de nos sept organisations syndicales, en vue des discussions sur la réforme des régimes de retraite avec le gouvernement, tu nous proposes une rencontre pour donner une dimension «fonction publique» aux initiatives en cours.*

*En ce qui nous concerne, nous estimons une telle initiative inopportune et ne s'inscrivant pas dans une démarche commune de nos organisations qui cherchent à faire converger les intérêts des salariés des secteurs public et privé sur un certain nombre d'objectifs définis en commun, pour réformer les régimes de retraite.*

*Nous ne donnerons donc pas une suite favorable à ta proposition.*

*Sincèrement,*

*La Secrétaire Générale, Marie-Claude KERVELLA*

*Copie: Aux secrétaires généraux des organisations syndicales de la Fonction Publique: F.O.-UNSA-FSU-CFTC-CGC.*

-----

## **LE MOT DE LA FIN...**

### **L'Idéologie réactionnaire de la pauvreté**

En conclusion à ce dossier, on trouvera ci-dessous photocopie d'un texte relatif au «*rebelle contestataire*» (ne pas confondre avec révolté) et, néanmoins, honorable parlementaire qualifié, mais on s'en serait douté, de père spirituel de José Bové. On y apprend que Bernard Lambert avait «*rompu avec l'idéologie du progrès*», c'est-à-dire avait rallié les tenants de «*l'idéologie de la pauvreté*».

Décidément, rien de nouveau sous le soleil. Déjà, sous Vichy et l'occupation allemande, Jean GIONO avait commis une petite brochure de propagande, inspirée de la même idéologie et intitulée: «*Lettre aux paysans sur la pauvreté et la paix*».

Notons au passage que nos modernes obscurantistes qui nous traitent si facilement «*d'archéos*» trouvent leur inspiration dans une idéologie vieille de... 3000 ans! C'est le combat relaté dans l'ancien testament du royaume du Sud contre le royaume du Nord. A ce sujet, on ne saurait trop conseiller la lecture de l'excellent ouvrage d'Israël Finkelstein et Neil Asher Silberman, intitulé: «*La Bible dévoilée*» (Édition Bavard).

**ESPACE DIDEROT - Salle Audiovisuelle - Place Lucien Le Meut - 44400 REZÉ - Tram 2: Diderot**

**Lundi 27 janvier 2003:**

**20h30: Projection**

«*PAYSAN & REBELLE, UN PORTRAIT DE BERNARD LAMBERT*» de Christian Rouaud

France / 2002 / 1 h 24 / Documentaire

Production: Pathé Télévision; France 3; INA Entreprises; France 2 Distribution; ISKRA.

*En retraçant la vie de Bernard Lambert, paysan de Loire Atlantique, député à 27 ans puis figure mythique des luttes paysannes dans l'ouest au cours des années 70, fondateur du mouvement des «paysans travailleurs» et père spirituel de José Bové, «Paysan et Rebelle» remonte aux sources de la contestation paysanne d'aujourd'hui et parcourt un demi-siècle d'évolution de l'agriculture en France.*

**22h: Débat**

Marie-Paule LAMBERT

Paul BONHOMMEAU

Juriste à la confédération paysanne

Ronan VIAUD

Centre d'Histoire au Travail

## **DES PAYSANS**

*Formés dès leur plus jeune âge au culte du progrès, des paysans ont peu à peu rompu avec cette idéologie, ils ont alors créé des organisations contestataires, dont les paysans travailleurs, défendant l'idée d'une agriculture de petits producteurs maîtres de leur outil de travail.*

*Qu'en est-il aujourd'hui de cette contestation?*

*Qu'en sont les acteurs actuels?*

*Quels modèles proposent-ils pour l'agriculture de demain?*

*«Les Paysans dans la lutte des classes» de Bernard LAMBERT. Réédité par le CHT.*

-----

«L'ANARCHO-SYNDICALISTE»

19, rue de l'Étang Bernard - 44400 Rezé

Abonnement pour 20 numéros: 25 euros. Abonnement de soutien: 35 euros.

Verser à: Mme PESTEL-HÉBERT - CCP 515-14 C Nantes

Imprimerie spéciale de L'Anarcho-Syndicaliste

Directeur de publication: Alexandre HÉBERT

-----